

Le SAJE propose

- **des permanences juridiques** gratuites et confidentielles principalement pour les personnes titulaires d'un livret N, d'un livret F ou pour les personnes à l'aide d'urgence
- **une information, des conseils et une représentation juridique** dans la procédure d'asile, y c la procédure de recours ; dans les procédures de régularisation (permis B humanitaire), de réexamen et celles visant la réunification de la famille
- **une plateforme d'information et de formation sur le droit d'asile** à destination du grand public

Horaires d'ouverture

- Lausanne (sur rendez-vous) lundi, de 15h à 18h30 mercredi, de 14h30 à 18h30

Coordonnées

SAJE – Lausanne
Enning 4, CP 7359
CH-1002 Lausanne

Tél: +41 21 351 25 51
Fax: +41 21 351 25 52
info.saje@eper.ch

Le SAJE, un projet de l'Entraide Protestante Suisse (EPER)

Fondée en 1946, l'EPER est l'œuvre d'entraide de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS). Elle s'engage en faveur d'un monde plus humain et plus juste. L'EPER fournit une aide à la survie et une aide d'urgence. Elle contribue à réduire les causes de la faim, de l'injustice et de la misère. Son aide est apportée sans distinction culturelle, ethnique ou religieuse. A l'étranger, l'EPER gère 180 projets dans plus de 35 pays. En Suisse, elle gère cinq bureaux régionaux et un secrétariat romand pour un total de plus de 40 projets. Les axes principaux du travail en Suisse sont l'intégration sociale et la défense des droits des personnes socialement défavorisées.

Avec le soutien et la collaboration :



SAJE

Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s

Informar, orienter et défendre les personnes requérantes d'asile dans le canton de Vaud



ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE

SAJE, Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s

Rue Enning 4 +41 21 351 25 51
Case postale 7359 info.saje@eper.ch
CH-1002 Lausanne eper.ch/saje

CH61 0900 0000 1000 1390 5 « mention SAJE »

Le SAJE en un coup d'oeil

De nombreuses personnes sont contraintes de fuir leur pays d'origine pour échapper à la violence, à la torture, voire à la mort, au manque d'infrastructures médicales ou de personnels soignants qualifiés, à la pauvreté ou à l'impossibilité de se construire un avenir décent. Le terme de leur exil est parfois la Suisse, où elles demandent l'asile.

La Loi sur l'asile ne permet toutefois pas à toutes ces personnes demandant protection de pouvoir prétendre au statut de réfugié ou à une admission provisoire. La procédure d'asile est par ailleurs complexe et se veut rapide. Il est donc nécessaire que ces personnes soient informées, orientées, conseillées et défendues juridiquement. Cela est d'autant plus vrai que la conséquence d'une décision négative est le renvoi, parfois forcé, de ces personnes.

Les requérants d'asile doivent pouvoir bénéficier de conseils et d'une défense juridique accessibles et de qualité au nom du respect des droits humains et des valeurs de l'Etat de droit.

Les points forts du projet

1. Défense juridique professionnelle et accessible

Le SAJE offre une défense professionnelle et financièrement accessible aux personnes requérantes d'asile, admises provisoirement ou ayant reçu une décision négative, qui séjournent dans le canton de Vaud.

2. Respect des droits humains pour tous

Le projet base son action sur le respect des principes de l'Etat de droit et les droits humains. Le SAJE permet aussi aux personnes les plus démunies de bénéficier de cette protection.

3. Régularisation des personnes migrantes en vue de leur intégration en Suisse

Les juristes du SAJE aident les personnes déboutées ou celles titulaires d'un livret F séjournant depuis de nombreuses années en Suisse à être régularisées, c'est-à-dire à obtenir un permis B. Le SAJE participe ainsi à l'effort d'intégration des migrants.

4. Respect de la dignité

En aidant concrètement les personnes à l'aide d'urgence, le SAJE met tout en œuvre pour que la dignité de ces personnes comptant parmi les plus précarisées soit respectée et que leur situation ne soit pas complètement invisibilisée.

